

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-trois février à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. RATTE Daniel, Maire.

Etaient présents : BONNOT Jean-Louis, MORATIN Jean-Louis, SARRE Catherine, DALMASSO Nicolas, JOUSSEAU Maxime, BONNOT Bernard, BIDEAU Nicole, BERNARD Elisabeth, BERNER Elodie, LAGAREIRO Chantal, VIOLOT Marie-Pierre, VIOLOT Benoît, VIOLOT Roger, KHALED Stéphane.

Excusé :

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

Vote des Comptes Administratifs et des comptes de Gestions 2015, Budget Communal et Budget Assainissement – Affectation des résultats

BUDGET COMMUNAL

Excédent antérieur reporté au 01/01/2015		47 304.05
<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	620 363.11
	Dépenses	- 651 072.25
Résultat de fonctionnement		- 30 709.14
<u>TOTAL A AFFECTER</u>		16 594.91
<u>Investissement</u> :	Recettes	612 510.20
	Dépenses	- 439 958.61
Résultat d'investissement		172 551.59
Restes à réaliser :	Recettes	460 000.00
	Dépenses	- 637 700.00
<u>TOTAL DEFICIT</u>		- 5 148.41
Excédent reporté au 31/12/2015		11 446.50

BUDGET ASSAINISSEMENT

Excédent antérieur reporté au 01/01/2015		27 694.47
<u>Fonctionnement</u> :	Recettes	53 799.13
	Dépenses	- 38 221.53
Résultat d'exploitation		15 577.60
<u>TOTAL A AFFECTER</u>		43 272.07
<u>Investissement</u> :	Recettes	30 264.60
	Dépenses	- 21 668.12
Résultat d'investissement		8 596.48
Restes à réaliser :	Recettes	0.00
	Dépenses	- 44 400.00
<u>Déficit d'investissement</u>		- 35 803.52
Excédent reporté au 31/12/2015		7 468.55

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs 2015 du Budget Communal et du Budget Assainissement, et les comptes de gestion du receveur.

Convention avec le Département de Saône et Loire pour la mission d'assistance technique dans le domaine de l'eau

La Commune est de nouveau éligible à l'assistance technique du Département dans le domaine de l'assainissement collectif pour l'année 2016 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Cette aide, calculée en fonction du nombre d'habitants (303 € pour 2016), assiste la commune pour contrôler les lagunes et remplir les documents demandés par l'Etat et l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par le Département et autorise M. le Maire à la signer.

Installation d'une unité de méthanisation ; lancement de la procédure de modification du PLU ; devis honoraires du Cabinet Chevrier-Gallet-Soulage

M. Jean-Louis Moratin a déclaré qu'étant personnellement intéressé par l'objet de la délibération, il n'y prendrait pas part.

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'implantation d'une unité de méthanisation sur le terrain de VAL CIEL, ce projet revêtant une démarche environnementale par la production d'énergie renouvelable, la diminution de gaz à effet de serre et la valorisation de déchets organiques.

Par contre, la zone prévue pour l'implantation de ce projet, est située sur la zone « 2AUX » du Plan Local d'Urbanisme, il convient de modifier le P.L.U. pour reclasser une partie de cette zone en « UX ».

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à prescrire une modification du P.L.U. et accepte le devis du Cabinet Chevrier-Gallet-Soulage d'un montant de 3480.00 € TTC pour effectuer cette procédure.

Autorisation pour le Maire d'ester en justice pour la requête en annulation du PC déposé par la SAS Immobilière DVD

M. le Maire explique que le Permis de Construire déposé par la SAS Immobilière DVD pour la création d'un E.H.P.A.D. de 78 lits, signé le 16/12/2015, a fait l'objet d'une requête en annulation.

Afin de défendre les intérêts de la Commune dans cette affaire, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ester en justice et décide de prendre Maître Matthieu Kluczinski, avocat en droit public à la cour de Paris.

Demande de subventions au titre du soutien à l'investissement public local pour les travaux de création de la station d'épuration et la construction du bâtiment commercial

La loi de finances pour 2016 a créé un fonds de soutien à l'investissement public local pour les communes, contribuant à doter la France d'équipements structurants nécessaires à son attractivité et à son développement ; la commune va donc demander une subvention au titre de cette aide pour la création de la station d'épuration de type filtres plantés de roseaux au lieudit « Saugy » et pour la construction du bâtiment commercial prévu dans la zone de la Bretonnière.

Fixation de la participation aux frais de scolarisation pour l'année scolaire 2015-2016

Attendu que des enfants domiciliés dans les communes voisines demandent à être scolarisés à l'école de CIEL, le Conseil Municipal décide de fixer le montant de la participation aux frais de scolarisation pour l'année scolaire 2015-2016 à 500 € par enfant fréquentant l'école primaire et 1250 € par enfant fréquentant l'école maternelle.

Préparation du budget 2016 :

- **Vote des subventions aux écoles et aux associations pour 2016**

Le détail de toutes les subventions sera publié dans le prochain bulletin municipal du mois de juin.

- **Vote des primes de fin d'année pour les agents en 2016**

Le Conseil Municipal vote le régime indemnitaire pour les agents en 2016 (y compris pour les agents non titulaires) en prenant le coefficient multiplicateur à 2,5 comme en 2015. L'enveloppe totale prévue pour 2016 s'élève à 8539 €. Le Maire se chargera de sa répartition par agent, en fonction du travail effectué au cours de l'année écoulée. Elle sera versée avec le salaire de novembre 2016.

- **Bon d'achat pour M. Laurent Barbaud**

M. Laurent BARBAUD ayant reçu la médaille d'honneur « échelon Vermeil » pour 30 années au service des collectivités locales, le Conseil Municipal décide de lui offrir un bon d'achat d'un montant de 300 €.

- **Remplacement de la chaudière de la mairie**

La chaudière de la mairie achetée en 2000, est souvent en panne, M. le Maire a donc demandé des devis pour la remplacer ; l'opération sera inscrite au budget 2016.

- **Contrat d'entretien des chaudières**

M. le Maire fait le point sur les différents contrats d'entretien des chaudières de la commune, il propose de retenir l'entreprise ROMAND de Saint Marcel pour l'entretien de la chaudière du restaurant scolaire (Société qui assure déjà l'entretien des autres chaudières de l'école primaire) et l'entreprise AQUAGAZ Services de Beaune pour la chaudière de l'école maternelle avec la VMC double flux (Société qui a installé ces appareils).

- **Autres travaux**

Des devis ont été demandés pour les différents travaux à prévoir au budget 2016.

Informations diverses

- **Travaux Rue du Bourg** : les travaux sont presque terminés, il reste l'enrobé qui sera effectué à compter du 29 février.
- **Indemnité des élus** : une Loi est venue modifier le montant des indemnités pour les maires qui doivent toucher l'indemnité maximale en fonction de la population de la commune ; M. Ratte informe les conseillers qu'il continuera de toucher la même indemnité que celle votée en 2014.
- Il est demandé de mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil la modification des heures d'éclairage public.
- La commission communale des finances se réunira le lundi 14 mars à 10H00 pour préparer le budget et la prochaine réunion de conseil est prévue le jeudi 31 mars à 20H.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 23H30.

A CIEL, le 29 février 2016

Le Maire,